

Communiqué suite aux répressions de la manifestation musicale des 18 et 19 juin à Redon

Nos organisations, fédérations et syndicats représentatif·ve·s de la création, de la transmission, de la production et de la diffusion dans les champs de la musique, du théâtre, du cirque, des arts de la rue, de la marionnette, de la danse, des arts visuels, interpellent par le présent communiqué les pouvoirs publics au sujet des événements qui se sont déroulés les 18 et 19 juin à l'occasion d'une Rave Party sur le territoire de Redon.

C'est avec consternation que nous avons pris connaissance des violences qui se sont déroulées à l'occasion de la manifestation musicale. **Des violences qui ont causé des mutilations, et des destructions d'instruments de musique.** Nous sommes d'autant plus consterné·e·s qu'il semblerait que la préfecture ait interdit l'accès aux secours alors même que des personnes, dont certaines en "urgence vitale", étaient en attente de soins.

Les tensions entre les forces de l'ordre et le public nous semblent devenir banales et sont peut-être la conséquence d'une criminalisation des événements de musiques électroniques indépendants. Cette manifestation avait certes fait l'objet d'une interdiction préalable par la préfecture. Toutefois cela ne peut en aucun cas justifier le recours à une telle brutalité, qui met en danger des personnes réunies pour partager un temps de musique et exercer leur droit à la participation à la vie culturelle.

La destruction inédite du matériel des artistes nous a de plus fortement choqué·e·s. **Les images d'instruments de musique, tables de mixage, d'amplis et de sonorisations, détruits volontairement à coup de masses nous rappellent celles que laissent, dans leurs sillages, les régimes réprimant les libertés d'expression.**

Les actions ordonnées par la hiérarchie des gendarmes mobiles, sur ordre de l'autorité préfectorale, entrent en complète contradiction avec les engagements internationaux de la France en matière de respect des droits culturels : Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, convention Unesco de 2005, Pacte international des droits civils et politiques de 1966.

Afin de faire la lumière sur les destructions et violences qui se sont déroulées lors de l'événement artistique de Redon, les 18 et 19 juin dernier, nous appelons de nos vœux la mise en œuvre d'une enquête indépendante. Nous redemandons la mise en place d'espaces de concertation permanents réunissant les pouvoirs publics et les organisateur·ice·s d'événements musicaux et artistiques indépendants. **Les contraintes sanitaires ne peuvent justifier la répression de la vie culturelle dont nous avons, individuellement et collectivement, besoin.**

Premier signataires :

- ACTES IF - Réseau solidaire de lieux culturels franciliens
- Les Allumés du Jazz
- FAMDT - Fédération des acteurs et Actrices de Musiques et Danses Traditionnelles
- FEDELIMA - Fédération de lieux de musiques actuelles
- FEDERATION DE L'ART URBAIN
- FERAROCK - Fédération des Radios Associatives Musiques actuelles
- FERUE - Fédération des arts de la rue en Ile de France
- FNAR - Fédération nationale des arts de la rue
- FRACA-MA - Fédération Régionale des Acteurs Culturels - Musiques actuelles Centre-Val de Loire

- Futurs Composés, réseau national de la création musicale
- GRANDS FORMATS - Fédération d'artistes pour la musique en Grands Format
- KOLET' – Réseau des acteurs du spectacle vivant - La Réunion
- Réseau HYBRIDES - Coordination régionale des Lieux intermédiaires et indépendants en Bretagne
- LE PAM - Pôle de coopération des Acteurs de la filière Musicale en Région Sud & Corse
- LE POLE - Pôle de coopération des acteurs pour les musiques actuelles en Pays de la Loire
- OCTOPUS - Fédération des Musiques Actuelles en Occitanie
- RECCA - Réseau des Cafés Culturels Associatifs
- RIF - Réseau des Musiques Actuelles en Ile-de-France
- RIM – Réseau des indépendants de la musique
- SCC - Syndicat des Cirques et Compagnies de création
- SMA - Syndicat des Musiques Actuelles
- SYNAVI - Syndicat national des arts vivants
- THEMAA - Association Nationale des Théâtres de Marionnettes et des Arts associés
- UFISC - Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelle
- ZONE FRANCHE - Réseau des musiques du monde

La liste des signataires sera mise à jour sur le site internet de l'UFISC : www.ufisc.org.